



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

CES
Guillaume le Segretain
D4

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 5 l'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

P. JOINTE(S) :

Robert Kagan , un « faucon américain », regrette que l'Europe unie ait abandonnée le concept de règlement des conflits internationaux par la force depuis 1945 et par la même sa capacité à devenir une Europe puissance avec une vraie capacité militaire et une vraie politique de défense.

De leur côté les européens entretiennent l'illusion d'une politique de défense.

Cependant au fil de sa construction l'Europe, plutôt que de mettre en place cette politique de défense, à confirmer le choix d'une stratégie de sécurité en tant que plus petit dénominateur commun .

Ainsi l'Union européenne en raison de ses nombreuses divergences internes ne peut espérer adopter une véritable politique de défense.

* *

1. L'Europe confirme son choix d'une stratégie de sécurité.

La première Stratégie européenne de sécurité fut adoptée par les 25 Etats membres (et futurs membres) lors du Conseil européen du 12 décembre 2003. Elle aborde successivement l'environnement de sécurité, les objectifs stratégiques de l'Union européenne (UE) et, enfin, les implications politiques pour une Europe de plus de 450 millions d'habitants et disposant d'un quart du produit national brut (PNB) mondial. Le texte défend l'idée que les aspects internes et externes de la sécurité sont indissolublement liés, et que la sécurité est une condition nécessaire du développement. Cette stratégie de

sécurité de l'UE précise entre autres que l'Europe doit être prête à agir avant qu'une crise se produise en opposant une combinaison de moyens d'action, qu'ils soient politiques, économiques, judiciaires ou militaires, et ce, avec le soutien indirect d'organisations multilatérales et régionales.

Ainsi, sous l'égide de Javier Solana, les empoignades récentes entre les vingt-cinq sur la stratégie américaine de frappes préemptives, la légalité de l'usage de la force, l'intervention militaire en Irak, se sont transmues en quelques mois et quelques pages en une véritable vision européenne commune du monde et du rôle de l'Union dans le monde.

Toutefois, c'est un modèle de puissance sui generis que propose l'Union européenne. Il existe en effet un consensus européen manifeste pour considérer la puissance militaire comme l'un des éléments, parmi d'autres, de l'action internationale des Etats, et non le seul ni le premier. « Contrairement à la menace massive et visible du temps de la guerre froide, aucune des menaces actuelles n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens purement militaires ». C'est la raison pour laquelle cette stratégie de sécurité de l'Union ne saurait être réductible à une doctrine militaire d'intervention. Même si le texte en appelle au développement des capacités disponibles, il est clair que l'objectif n'est pas de façonner l'Union sur le modèle de puissance véhiculé par les Etats-Unis. Ni puissance civile, ni puissance militariste, c'est donc entre ces deux extrêmes de Venus et Mars, naguère caricaturés par M. Kagan, que l'Union développe sa propre stratégie d'intervention à l'égard des menaces et des crises internationales. Ce modèle propre s'inscrit dans sa stratégie de sécurité.

* *

2. Cette stratégie de sécurité européenne, malgré les contradictions, est le plus petit dénominateur commun.

L'idée de stratégie semble en apparence contradictoire avec la construction européenne. En effet, les grandes nations européennes ne s'entendent pas sur la définition même de la notion de stratégie, son caractère scientifique ou artistique, ses règles, ses méthodes. Les guerres qu'elles se sont livrées depuis le XVIIIème siècle, ont bien souvent forgé des pensées et des traditions stratégiques qui, malgré des échanges nombreux, sont par essence opposées. La pensée de Clausewitz est ainsi à la fois inspirée par l'expérience napoléonienne et destinée à s'y opposer.

Au delà, c'est de cette opposition séculaire qu'est née l'Union Européenne afin de rapprocher des nations ennemies et éviter qu'elles se fasse la guerre. Basée sur la préservation de la paix, la construction européenne est par essence à l'opposé de la stratégie entendue comme « dialectique des volontés utilisant la force pour résoudre leur différend » telle que la définit le général Beaufre. Démarche introspective et instrument à usage interne, l'Europe n'a pas non plus vocation *a priori* à s'opposer aux puissances externes et donc à déployer une stratégie commune.

Les crises aux marches de l'Europe, en particulier dans les Balkans depuis la disparition de l'URSS, ont pourtant conduit le nouvel ensemble politique européen à s'engager par la force. Mais la volonté commune élaborée lors de ces conflits limités s'est également articulée autour d'objectifs de préservation de la paix et de la stabilité, formalisés à travers les « missions de Petersberg », qui peuvent être interprétés comme une forme de négation pacifiste de toute stratégie commune de puissance assumée.

La stratégie étant d'abord basée sur l'existence d'une volonté, elle progresse en Europe au rythme de la formalisation d'une volonté politique commune et des instruments de son application. Chacune des étapes qu'ont constitué les traités de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice l'ont renforcé. Le traité constitutionnel marquera sans doute à l'avenir une avancée supplémentaire.

L'idée de stratégie européenne se trouve donc dans une dynamique de gestation progressive qui, conformément à la méthode des « petits pas », a délibérément choisi une progression continue par agrégation successive d'acquis limités. La stratégie européenne, même si elle a d'emblée manifesté une forte ambition avec la tentative avortée de la CED, a donc pu se définir au départ comme le plus petit dénominateur commun aux stratégies individuelles des Etats membres : ce premier degré de la stratégie européenne n'est pas négligeable, car, au delà de la défense sur les marches déjà évoquée, il englobe notamment la défense de l'Europe et a contribué à la défaite du Pacte de Varsovie.

Depuis, cette stratégie s'est renforcée : elle est même dorénavant davantage que ce plus petit dénominateur commun et s'approche de la somme des volontés stratégiques nationales. La nature politique de l'Union lui permet en effet de développer une stratégie globale qui, sans être militairement aussi puissante que celle de l'Alliance Atlantique, est plus vaste, plus profonde et plus prometteuse. Les coopérations renforcées, de fait ou revendiquées, permettent à l'Union de porter collectivement les stratégies d'une partie des Etats membres, comme ce fut le cas lors de la crise en République Démocratique du Congo en 2003.

Le réalisme ne peut s'affranchir d'un effort proportionné dans une stratégie des moyens cohérente avec le but fixé. Les divergences sont profondes, même au sein de l'Europe dans les efforts quantitatifs et qualitatifs consentis au service de la stratégie commune, que ce soit en termes de budgets militaires, de coopération industrielles ou de priorités accordées à la sécurité ou à la défense. Ainsi à l'heure de la construction européenne à 25, l'idée de politique de défense s'éloigne de plus en plus.

* *

*

Malgré les apparences prometteuses et une volonté affichée de créer à terme une véritable politique de défense, l'UE doit faire le constat de l'absence d'avancées significatives, à l'image de la gestion politique de la dernière crise irakienne.

Le projet de Constitution, présente quant à lui, le vrai visage de la stratégie de sécurité européenne en développant les moyens d'action commune mais en confirmant que pour les Etats membres de l'OTAN, cette organisation demeure le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre.

L'Europe s'appuie donc davantage encore sur une stratégie de sécurité de mieux en mieux définie, s'inscrivant dans une stratégie plus globale, fédérant ses 25 Etats-membres. La politique de défense, tant annoncée, restera quant à elle, à l'état de projet ou de coopérations limitées.